

Délibération du Conseil Municipal Séance ordinaire du 18 mars 2025

N° 2025-01

Date de convocation : 11/03/2025

Date d'affichage : 11/03/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le Dix Huit Mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire à la Mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Madame Béatrice LE GLOANNEC, Maire de Clion.

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme BLAIN Nathalie, M. SABARD Philippe, Mme GAIMON Marina, M. DIEU Gérald, M. THERET Sébastien, M. MEUNIER Jérémie, Mme TOURNOIS Muriel.

Absents : Mme FERON Isabelle, M. HOLLANDE Bernard

Secrétaire de séance : Mme PACÔME Charlyne

Objet : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Le Blanc, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame la Responsable du SGC a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de Madame le Maire et les comptes de gestion de Madame la Responsable du SGC de Le Blanc ;

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- approuve les comptes de gestion 2024 : Budget Communal et Budget Assainissement. Ces documents n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance, Charlyne PACÔME

Le Maire, Béatrice LE GLOANNEC

Certifié exécutoire par Le Maire le : 25/3/2025

Reçu en Préfecture le : 25/3/25

Publié ou notifié le : 25/3/25



Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2024

20300 - COMMUNE DE CLION SUR INDRE -

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 063 084,84	1 516 180,79	2 579 265,63
Titres de recette émis (b)	273 013,63	1 092 666,39	1 365 680,02
Réductions de titres (c)	273 013,63	118,70	118,70
Recettes nettes (d = b - c)		1 092 547,69	1 365 561,32
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 063 084,84	1 516 180,79	2 579 265,63
Mandats émis (f)	329 121,15	982 123,33	1 311 244,48
Annulations de mandats (g)	329 121,15	2 534,13	2 534,13
Dépenses nettes (h = f - g)		979 589,20	1 308 710,35
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	56 107,52	112 958,49	56 850,97
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2024

20300 - COMMUNE DE CLION SUR INDRE -

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	346 905,56		-56 107,52		290 799,04
Fonctionnement	679 641,01	90 000,00	112 958,49		702 599,50
TOTAL I	1 026 547,57	90 000,00	56 850,97		993 398,54
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
16100-S A DE CLION SUR INDRE -					
Investissement	50 149,74		37 064,66		87 214,40
Fonctionnement	51 631,91		-3 904,97		47 726,94
Sous-Total	101 781,65		33 159,69		134 941,34
TOTAL III	101 781,65		33 159,69		134 941,34
TOTAL I + II + III	1 128 329,22	90 000,00	90 010,66		1 128 339,88

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 036005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LE BLANC

ETABLISSEMENT : S A DE CLION SUR INDRE -

Résultats budgétaires de l'exercice

16100 - S A DE CLION SUR INDRE -

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES						
Prévisions budgétaires Totales (a)	123 504,95		136 033,66		259 538,61	
Titres de recette émis (b)	115 824,67		87 700,15		203 524,82	
Réductions de titres (c)	40 453,21		122,55		40 575,76	
Recettes nettes (d = b - c)	75 371,46		87 577,60		162 949,06	
DEPENSES						
Autorisations budgétaires totales (e)	123 504,95		136 033,66		259 538,61	
Mandats émis (f)	38 306,80		132 289,12		170 595,92	
Annulations de mandats (g)	38 306,80		40 806,55		40 806,55	
Depenses nettes (h = f - g)			91 482,57		129 789,37	
RESULTAT DE L'EXERCICE						
(d - h) Excédent	37 064,66				33 159,69	
(h - d) Déficit						
			3 904,97			

21

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 036005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LE BLANC

ETABLISSEMENT : S A DE CLION SUR INDRÉ -

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

16100 - S A DE CLION SUR INDRÉ -

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial S A DE CLION SUR INDRÉ - Investissement Fonctionnement	50 149,74 51 631,91 101 781,65		37 064,66 -3 904,97 33 159,69		87 214,40 47 726,94 134 941,34
Sous-Total	101 781,65		33 159,69		134 941,34
TOTAL III	101 781,65		33 159,69		134 941,34
TOTAL I + II + III					

22

Délibération du Conseil Municipal Séance ordinaire du 18 mars 2025

N° 2025-02

Date de convocation : 11/03/2025

Date d'affichage : 11/03/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le Dix Huit Mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire à la Mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Madame Béatrice LE GLOANNEC, Maire de Clion.

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme BLAIN Nathalie, M. SABARD Philippe, Mme GAIMON Marina, M. DIEU Gérald, M. THERET Sébastien, M. MEUNIER Jérémie, Mme TOURNOIS Muriel.

Absents : Mme FERON Isabelle, M. HOLLANDE Bernard

Secrétaire de séance : Mme PACÔME Charlyne

Objet : Approbation du compte administratif 2024 de la commune

Sous la présidence de Monsieur Pascal BEIGNEUX, 1^{er} adjoint, (hors de la présence de Mme le Maire), le conseil municipal examine le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

EXECUTION 2024			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	979 589.20 €	DEPENSES	329 121.15 €
RECETTES	1 092 547.69 €	RECETTES	273 013.63 €
résultat 2024 : excédent	112 958.49 €	résultat 2024 : déficit	-56 107.52 €

Excédent global 2024 : 56 850.97 €

Résultats de clôture 2024 :

					TOTALX
Résultats de l'exercice 2024	Excédent de fonctionnement	112 958.49 €	Déficit d'investissement	56 107.52 €	56 850.97 €
Résultats 2023 (A)	Excédent de fonctionnement	679 641.01 €	Excédent d'investissement	346 906.56 €	1 026 547.57 €
Virement section d'investissement (B)		- 90 000.00 €			- 90 000.00 €
Totaux (A)-(B)	002	589 641.01 €	001	346 906.56 €	936 547.57 €
Résultats de clôture 2024	Excédent de fonctionnement à	702 599.50 €	Excédent d'investissement à	290 799.04 €	993 398.54 €

	affecter		reporter ligne 001		
			Restes à réaliser (RAR) 2024 en investissement	Dépenses : 396 100.00 € Recettes : 13 200.00 €	
Résultats avec RAR	Fonctionnement (excédent)	702 599.50 €	investissement (excédent)	- 92 100.56 €	610 498.54 €

Le Conseil Municipal, (hors de la présence de Madame le Maire) après en avoir délibéré par :
 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

- Approuve le compte administratif 2024 de la commune tel qu'il est présenté ci-dessus.

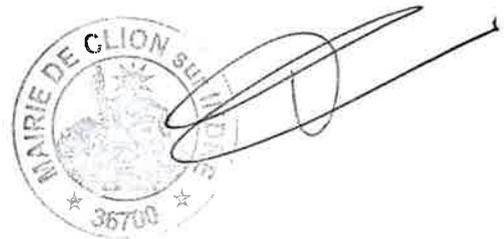
Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
 Pour copie conforme,

La secrétaire de séance, Charlyne PACÔME

Le 1er adjoint, Pascal BEIGNEUX



Certifié exécutoire par le maire le : 25/3/25
 Reçu en Préfecture le : 25/3/25
 Publié ou notifié le : 25/3/25




II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

	II
	A

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	979 589,20	1 092 547,69
	Section d'investissement	329 121,15	273 013,63
	+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	589 641,01
	Report en section d'investissement (001)	0,00	346 906,56
		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	1 308 710,35	2 302 108,89
			Excédent 993 398,54 €

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	396 100,00	13 200,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 396 100,00	= K + L 13 200,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	979 589,20	1 682 188,70
	Section d'investissement	725 221,15	633 120,19
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 1 704 810,35	= G + H + I + J + K + L 2 315 308,89
			Excédent 610 498,54

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certains n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certains n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 VOTES :
 Pour : 12
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 13/02/2025

Présenté par (1) Le Mme Le Maire,
 A Clion le 18/03/2025
 (1) Le Mme Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Clion, le 18/03/2025
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



Pour le Maire absent,
 Le premier Adjoint,
 Pascal BEIGNEUX

a-Mme Béatrice LE GLOANNEC	
b-M. Pascal BEIGNEUX	
c-Mme Charlyne PACÔME	
d-M. Martial GARÇAULT	
e-Mme Martiale POURNIN	
f-Mme Marie Christine MARCHAIS	
g-Mme Isabelle FERON	Absente
h-Mme Nathalie BLAIN	
i-M. Philippe SABARD	
j-Mme Marina GAIMON	
k-M. Sébastien THERET	
l-M. Gérald DIEU	
m-M. Jérémie MEUNIER	
n-M. Bernard HOLLANDE	Absent
o-Mme Muriel TOURNOIS	

Certifié exécutoire par (1) Le Mme Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A Clion, le 18/03/2025

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Délibération du Conseil Municipal Séance ordinaire du 18 mars 2025

N° 2025-03

Date de convocation : 11/03/2025

Date d'affichage : 11/03/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le Dix Huit Mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire à la Mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Madame Béatrice LE GLOANNEC, Maire de Clion.

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme BLAIN Nathalie, M. SABARD Philippe, Mme GAIMON Marina, M. DIEU Gérald, M. THERET Sébastien, M. MEUNIER Jérémie, Mme TOURNOIS Muriel.

Absents : Mme FERON Isabelle, M. HOLLANDE Bernard

Secrétaire de séance : Mme PACÔME Charlyne

Objet : Approbation du compte administratif 2024 du Service Assainissement.

Sous la présidence de Monsieur Pascal BEIGNEUX, 1er adjoint (hors de la présence Mme le Maire), le conseil municipal examine le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

RESULTATS 2024			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	91 482.57 €	DEPENSES	38 306.80 €
RECETTES	87 577.60 €	RECETTES	75 371.46 €
résultat 2024 : déficit	-3 904.97 €	résultat 2024 : excédent	37 064.66 €

Excédent 2024 33 159.69 €

Résultats de clôture 2024:

Résultats 2024	excédent de fonctionnement	-3 904.97 €	Déficit d'investissement	37 064.66 €	33 159.69 €
Résultats 2023	Excédent de fonctionnement reporté	51 631.91 €	Excédent d'investissement reporté	50 149.74 €	101 781.65 €
Résultats de clôture 2024	Excédent de fonctionnement à affecter	47 726.94 €	Excédent d'investissement à reporter ligne 001	87 214.40 €	134 941.34 €
			Restes à réaliser 2024 (RAR)	Dépenses : 72 494.12 €	
Résultats avec RAR	fonctionnement	47 726.94 €	investissement	14 720.28 €	62 447.22 €

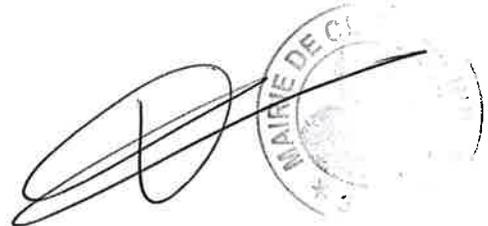
Le Conseil Municipal, (hors de la présence de Madame le Maire) après en avoir délibéré par :
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

- Approuve le compte administratif 2024 du service assainissement tel qu'il est présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance, Charlyne PACÔME

Le 1er adjoint, Pascal BEIGNEUX



Certifié exécutoire par le maire le : 25/3/25
Reçu en Préfecture le : 25/3/25
Publié ou notifié le : 25/3/25



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 91 482,57	G 87 577,60	G-A -3 904,97
	Section d'investissement	B 38 306,80	H 75 371,46	H-B 37 064,66

+

+

Excédit = 33159,69

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 51 631,91 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 50 149,74 (si excédent)

=

=

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 129 789,37	Q= G+H+I+J 264 730,71	=Q-P 134 941,34

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 72 494,12	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 72 494,12	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 91 482,57	= G+I+K 139 209,51	47 726,94
	Section d'investissement	= B+D+F 110 800,92	= H+J+L 125 521,20	14 720,28
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 202 283,49	= G+H+I+J+K+L 264 730,71	62 447,22

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 72 494,12	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/03/2025

Présenté par Le Maire (1),
A Clion, le 18/03/2025

Pour le Maire absent,
Le premier Adjoint,
Pascal BEIGNEUX

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire

A Clion, le 18/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3),

a- Mme Béatrice LE GLOANNEC	
b- M. Pascal BEIGNEUX	
c- Mme Charlyne PACÔME	
d- M. Martial GARÇAULT	
e- Mme Martiale POURNIN	
f- Mme Marie-Christine MARCHAIS	
g- Mme Isabelle FERON	Absente
h- Mme Nathalie BLAIN	
i- M. Philippe SABARD	
j- Mme Marina GAIMON	
k- M. Sébastien THERET	
l- M. Gérald DIEU	
m- M. Jérémie MEUNIER	
n- M. Bernard HOLLANDE	Absent
o- Mme Muriel TOURNOIS	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Délibération du Conseil Municipal Séance ordinaire du 18 mars 2025

N° 2025-04

Date de convocation : 11/03/2025

Date d'affichage : 11/03/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le Dix Huit Mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire à la Mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Madame Béatrice LE GLOANNEC, Maire de Clion.

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme BLAIN Nathalie, M. SABARD Philippe, Mme GAIMON Marina, M. DIEU Gérald, M. THERET Sébastien, M. MEUNIER Jérémie, Mme TOURNOIS Muriel.

Absents : Mme FERON Isabelle, M. HOLLANDE Bernard

Secrétaire de séance : Mme PACÔME Charlyne

Objet : Vote des taux d'imposition 2025

Le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Les bases d'imposition sont communiquées par la Direction des Finances Publiques pour le calcul du produit fiscal à inscrire au budget primitif.

Plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales depuis le 1^{er} janvier 2023.

Cependant, à compter de cette date, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue d'être perçu par les communes.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de ces trois taxes (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) et de les maintenir au même niveau de ceux votés sur les périodes précédentes comme suit :

	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	35.58 %
Taxe foncière sur les propriétés non Bâties (TFPNB)	46.09 %
Taxe d'Habitation (TH)	21.66 %

Elle indique par ailleurs que l'état de notification des bases d'imposition pour 2025 (état 1259) sera dûment complété et transmis à la Préfecture, conformément à la décision de maintien des taux, dès qu'il aura été communiqué à la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Le Conseil Municipal décide par : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- De fixer les taux de fiscalité directe pour 2025 tels qu'ils se présentent ci-dessus.
- Que l'état de notification des bases d'imposition pour 2025 (état 1259) sera dûment complété et transmis à la Préfecture, conformément à la décision de maintien des taux, dès qu'il aura été communiqué à la Commune.
- D'autoriser Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance, Charlyne PACÔME



Le Maire, Béatrice LE GLOANNEC



Certifié exécutoire par le maire le : 25/3/25
Reçu en Préfecture le : 25/3/25
Publié ou notifié le : 25/3/25



Délibération du Conseil Municipal Séance ordinaire du 18 mars 2025

N° 2025-05

Date de convocation : 11/03/2025

Date d'affichage : 11/03/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le Dix Huit Mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire à la Mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Madame Béatrice LE GLOANNEC, Maire de Clion.

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme BLAIN Nathalie, M. SABARD Philippe, Mme GAIMON Marina, M. DIEU Gérald, M. THERET Sébastien, M. MEUNIER Jérémie, Mme TOURNOIS Muriel.

Absents : Mme FERON Isabelle, M. HOLLANDE Bernard

Secrétaire de séance : Mme PACÔME Charlyne

Objet : Subvention à l'association « Berry Brenne Cycling Events »

Mme le Maire informe le Conseil municipal que l'association «Berry Brenne Cycling Events» 16, rue du pré du Mez à Buzançais, organise, le 22 mars 2025, sur la commune, la première manche du Challenge Marc Sarreau et souhaiterait bénéficier d'une subvention.

Mme le Maire demande au Conseil municipal s'il est d'accord pour attribuer une subvention de 1 200.00 € à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par :

Pour : 10 Contre : 1 Abstentions : 2

Décide

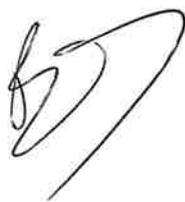
- De verser une subvention de 1 200,00 € à l'association « Berry Brenne Cycling Events » au titre de 2025.
- Dit que ce montant sera imputé à l'article 65748 et inscrite sur liste des subventions annexée au budget primitif 2025,
- Autorise Mme Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance, Charlyne PACÔME

Le Maire, Béatrice LE GLOANNEC

Reçu en Préfecture le : 25/3/25
Publié ou notifié le : 25/3/25
Certifié exécutoire par le maire le : 25/3/25



Délibération du Conseil Municipal Séance ordinaire du 18 mars 2025

N° 2025-06

Date de convocation : 11/03/2025

Date d'affichage : 11/03/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le Dix Huit Mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire à la Mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Madame Béatrice LE GLOANNEC, Maire de Clion.

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme BLAIN Nathalie, M. SABARD Philippe, Mme GAIMON Marina, M. DIEU Gérald, M. THERET Sébastien, M. MEUNIER Jérémie, Mme TOURNOIS Muriel.

Absents : Mme FERON Isabelle, M. HOLLANDE Bernard

Secrétaire de séance : Mme PACÔME Charlyne

Objet : Modification du montant du loyer concernant la location des locaux du futur Bar Restaurant décidé par délibération 2024-68 du 9/12/2024

Mme le Maire rappelle que par délibération du 9 décembre 2024, le Conseil municipal a décidé la location des bâtiments communaux réhabilités en bar/restaurant, situés aux 3 et 5 place du 8 mai, sur les parcelles AH81 et AH82 pour un montant annuel de 4 800.00 € HT soit 400.00 € HT mensuel à la SASU «Aux Bons Petits Plats», 48 rue des Hervaux 36 500 Buzançais, représentée par Mme Nadège DECHENE, à compter du jour de la livraison des locaux.

Elle indique que depuis cette dernière réunion Mme DECHENE a souhaité utiliser une pièce supplémentaire pour se loger, qu'elle remettra en état à ses frais.

Madame le Maire propose donc de maintenir le loyer à 400,00 € HT mensuel, soit 4 800.00 € HT annuels, pendant un an à compter de la date de signature du bail et de le réactualiser de 100,00 € HT (1200.00 € HT annuels) à l'issue de cette première année.

Elle ajoute qu'un avenant au bail devra être signé.

Elle demande l'avis du Conseil municipal sur ce montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

DECIDE

- Que le loyer des bâtiments communaux réhabilités en bar/restaurant, situés aux 3 et 5 place du 8 mai, sur les parcelles AH81 et AH82 à la SASU «Aux Bons Petits Plats», 48 rue des Hervaux 36 500 Buzançais, représentée par Mme Nadège DECHENE, sera augmenté de 100.00 € HT, soit 1200.00 € HT annuels, à l'issue de la première année de location, soit un an après la signature du bail initial,

- Que ce loyer sera révisable, chaque année en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux et en application des textes en vigueur, dans les mêmes conditions que le loyer initial,
- Qu'un avenant au bail initial devra être établi,
- De mandater Madame le Maire pour la signature de cet avenant qui prendra effet un an après la signature du bail initial,
- De mandater la SCP LUTHIER de CHATILLON-SUR-INDRE pour la rédaction de l'acte notarié,
- Que les frais de notaire seront à la charge du preneur.
- Autorise Mme Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance, Charlyne PACÔME

Le Maire, Béatrice LE GLOANNEC



Reçu en Préfecture le : 25/3/25
Publié ou notifié le : 25/3/25
Certifié exécutoire par le maire le : 25/3/25

